



## LISTE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL du 11 décembre 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

### DIRECTION GENERALE :

- **N°2025-88** : Installation d'un nouveau conseiller municipal.
  - *Dont acte*
  
- **N°2025-89** : Election d'une nouvelle adjointe au maire.
  - *Les membres du conseil présents et représentés ont élu Mme Touria Hafyane en qualité de 1<sup>ère</sup> adjointe au maire.*
  - *Les membres du conseil présents et représentés ont élu Mme Claire Gassmann en qualité de 9<sup>ème</sup> adjointe au maire.*
  
- **N°2025-90** : Désignation d'un nouveau membre au sein des commissions municipales et autres instances.
  - *Adopté à l'unanimité*

### RESSOURCES HUMAINES :

- **N°2025-91** : Modification du tableau des effectifs.
  - *Adopté à l'unanimité*
  
- **N°2025-92** : Indemnité de manquement des fonds pour les régies municipales.
  - *Adopté à l'unanimité*
  
- **N°2025-93** : Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel pour la période 2026-2029.
  - *Adopté à l'unanimité avec 1 abstention (M. Ngaliema)*

### AFFAIRES GENERALES :

- **N°2025-94** : Présentation du rapport d'activité du syndicat intercommunal funéraire de la région Parisienne.
  - *Dont acte*

### DIRECTION EDUCATION ET LOISIRS :

- **N°2025-95** : Fusion des écoles maternelles Jacques Prévert 1 et Jacques Prévert 2.
  - *Adopté à la majorité avec 2 votes contre (M. Jendoubi, M. Ngaliema)*
  
- **N°2025-96** : Subvention au collège Dunois pour une classe de neige.
  - *Adopté à l'unanimité*

### CENTRE SOCIAL :

- **N°2025-97** : Convention relative au dispositif expérimental d'accueil des élèves exclus.
  - *Adopté à l'unanimité*

### DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN :

- **N°2025-98** : Délibération modifiant la délibération n°2025-32 du 10 avril 2025 relative à l'exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour des travaux d'amélioration énergétique dans les logements achevés avant 1989.
  - *Adopté à l'unanimité*
- **N°2025-99** : Modification de la délibération relative à l'acquisition de la parcelle AC 0113 pour la réalisation de la sente des orchidées.
  - *Adopté à l'unanimité*
- **N°2025-100** : Modification de la délibération relative au programme des équipements publics (PEP) de la ZAC de la charmeriaie.
  - *Adopté à la majorité avec 1 vote contre (M. Jendoubi) et 3 abstentions (Mme Thibault, Mme De Sousa, Mme Ferreira Lino)*

### DIRECTION DES FINANCES :

- **N°2025-101** : Dissolution du SIRM – modalités de répartition de l'actif et du passif.
  - *Adopté à l'unanimité*
- **N°2025-102** : Décision modificative n°1.
  - *Adopté à la majorité avec 4 votes contre (Mme Thibault, M. Jendoubi, Mme De Sousa, Mme Ferreira Lino, M. Ngaliema)*
- **N°2025-103** : Autorisation de mandater les dépenses d'investissement du budget principal avant le vote du budget primitif 2026.
  - *Adopté à l'unanimité*
- **N°2025-104** : Avance de trésorerie au centre communal d'action sociale (CCAS) au titre de l'exercice 2026.
  - *Adopté à l'unanimité*
- **N°2025-105** : Autorisation donnée au maire de signer la convention constitutive de groupement pour la mise à disposition de personnel pour divers services de grand paris sud est avenir et de la commune de Boissy-Saint-Léger.
  - *Adopté à l'unanimité*
- **N°2025-106** : Autorisation donnée au maire de signer le marché relatif au groupement de commande de prestations de services d'assurance de la commune de Boissy-Saint-Léger et son CCAS.
  - *Adopté à l'unanimité avec 4 abstentions (Mme Thibault, M. Jendoubi, Mme De Sousa, Mme Ferreira Lino)*
- **N°2025-107** : Autorisation donnée au maire de signer l'accord-cadre relatif à la fourniture et livraison de repas en liaison froide et de goûters pour la crèche collective et multi-accueil de la commune de Boissy-Saint-Léger.
  - *Adopté à l'unanimité avec 4 abstentions (Mme Thibault, M. Jendoubi, Mme De Sousa, Mme Ferreira Lino)*
- **N°2025-108** : Avenant n°1 relative à la convention de mise à disposition de moyens par la ville pour le CCAS de Boissy-Saint-Léger.
  - *Adopté à l'unanimité*

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES :**

- **N°2025-109** : Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire pour l'enfouissement des réseaux place de l'église.
  - *Adopté à l'unanimité*
  
- **N°2025-110** : Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire pour l'enfouissement des réseaux de la sente des pressoirs.
  - *Adopté à l'unanimité*

Boissy-Saint-Léger,  
Le 11/12/2025



Le maire

M. Régis CHARBONNIER